

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de NOORDPEENE

CR 2026-05

08 Juin 2026

Convocation du 03 Juin 2026

Membres présents :

Mmes Nathalie BALZA, Sabrina BAUDHUIN, Anne-Charlotte BOUILLIEZ, Diane GRUNENWALD, Delphine LUTUN, Émilie OZEEL, MM. Thierry DEHONDT-BEDAGUE, Laurent BALZA, Benoît DECLERCQ, Alexandre DECODTS, Emmanuel MONKERHEY, Bernard VERHAEGHE, Cédric WYART

Membres ayant donné pouvoir :

Ludivine PLANCKEEL donne pouvoir à Nathalie BALZA.

Mathieu BARDOUX donne pouvoir à Émilie OZEEL.

Membres absents excusés :

Néant

Vérification du quorum :

M. le Maire, vérifie si le quorum du conseil municipal est atteint. Le quorum du conseil municipal est atteint.

M. le Maire rappelle qu'en cas d'absence, les conseillers municipaux ont la possibilité d'envoyer leur pouvoir par mail. Un pouvoir maximum par personne.

Secrétaire de séance :

M. le Maire demande à l'assemblée qui souhaite assurer le secrétariat de séance. Anne-Charlotte BOUILLIEZ lève la main et exprime le souhait de le faire et de le fournir rapidement. Le Conseil est d'accord à l'unanimité des membres présents.

Validation du compte-rendu du conseil précédent :

Le secrétaire de mairie a fait parvenir à l'ensemble du conseil une copie du compte-rendu effectué par le secrétaire de séance du 1^{er} avril 2026, Mathieu BARDOUX. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Nomination de deux assesseurs pour les votes :

M. VERHAEGHE demande à l'assemblée qui souhaite assurer le rôle d'assesseur, hors maire, doyen d'âge et secrétaire. Anne-Charlotte BOUILLIEZ et Émilie OZEEL se portent volontaires. Le Conseil est d'accord à l'unanimité des membres présents.

Validation du compte-rendu du conseil précédent :

Le secrétaire de mairie a fait parvenir à l'ensemble du conseil une copie du compte-rendu effectué par le secrétaire de séance du 24 Avril 2026, Cédric WYART. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Puis M. le Maire, qui préside la séance, passe à l'ordre du jour.

- Subventions aux associations :

M. le Maire informe le Conseil municipal de la création d'une nouvelle association dénommée Suppor'terre, dont le siège est situé à Noordpeene. Cette association a pour objet de permettre aux supporters de l'USPC d'accompagner les joueurs du club lors de leurs déplacements à l'extérieur.

Il rappelle également la distinction entre la JAN, qui organise notamment des activités telles que la danse, les cours de guitare et diverses activités sportives, et l'ASEEC, qui assure la gestion du centre de loisirs, des mercredis récréatifs ainsi que des activités proposées aux élèves de l'école primaire de Noordpeene durant la pause méridienne.

Mme Nathalie BALZA, Première Adjointe, présente ensuite les propositions de subventions pour l'année 2026 établies par la Commission Finances lors de sa réunion du 5 juin 2026, conformément à l'enveloppe budgétaire votée lors du précédent Conseil municipal. La Commission Finances propose de reconduire les montants attribués en 2025 à l'ensemble des associations, à l'exception de l'USPC, dont la subvention serait réduite afin de permettre l'attribution d'une aide à la nouvelle association Suppor'terre.

Au cours des échanges, plusieurs membres du Conseil municipal soulignent que l'Association communale des chasseurs ne compte aucun adhérent domicilié à Noordpeene et ne participe pas aux manifestations ou actions de la commune. En conséquence, il est proposé de supprimer la subvention qui lui était attribuée.

La répartition des subventions pour l'année 2026 est arrêtée comme suit :

Associations	subventions 2025	Proposition subventions 2026
À chacun son livre	2 087,25 €	2 087,25 €
USPC	550,00 €	400,00 €
Amicale RPI	350,00 €	350,00 €
Comité des Fêtes	3 700,00 €	3 700,00 €
JAN	700,00 €	700,00 €
Fraternité des Aînés	400,00 €	400,00 €
La Gachette noordpeenoise	200,00 €	200,00 €
Association communale des chasseurs	75,00 €	0,00 €
ADMR Rubrouck	150,00 €	150,00 €
Amicale des donneurs de sang bénévole	150,00 €	150,00 €
Maison de la Bataille	6 000,00 €	6 000,00 €
Comité de la Peene	150,00 €	150,00 €
Yser Houck	50,00 €	50,00 €
CATM	75,00 €	75,00 €
ASEEC	12 000,00 €	12 000,00 €
Suppor'terre	0,00 €	100,00 €
Total	26 637,25 €	26 512,25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette répartition des subventions.

- Nouveau prix des concessions cimetières :

M. le Maire informe le Conseil municipal de l'installation de dix nouveaux caveaux dans le nouveau cimetière de Noordpeene. Il présente le devis établi par la Marbrerie Naëls relatif à la fourniture et à la pose de ces équipements. Ce devis comprend le terrassement, l'évacuation des terres, la fourniture et la pose de dix caveaux deux places de dimensions 90 x 225 cm avec ouverture frontale, ainsi que les dalles de séparation intérieure. Le montant total de cette opération s'élève à 10 290,00 € TTC.

M. le Maire précise que, dans un souci de maîtrise des coûts, une partie des terres excavées a été récupérée pour être réutilisée par les services municipaux.

Compte tenu de cet investissement, il propose de fixer le tarif de vente des nouveaux caveaux deux places à 1 030 € l'unité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le tarif des nouveaux caveaux deux places à 1 030 €.

Il est précisé que les tarifs des concessions funéraires demeurent inchangés, à savoir :

- Concessions cinquantenaires
 - Résident : 250,00 €
 - Non-résident : 510,00 €
- Cavernes
 - Concession cinquantenaire : 125,00 € pour un résident et 250,00 € pour un non-résident ;
 - Caverne : 295,00 €.
- Columbarium
 - Concession de 15 ans : 250,00 € ;
 - Concession de 30 ans : 500,00 € ;
 - Concession de 50 ans : 800,00 €.

Le Conseil municipal prend acte du maintien de ces tarifs.

- Modification délibération délégation au maire et adjoints :

M. le Maire informe le Conseil municipal de la réception, le 2 juin 2026, d'un courrier de la Sous-préfecture dans le cadre du contrôle de légalité des délibérations adoptées à la suite du renouvellement du Conseil municipal. Ce contrôle a mis en évidence plusieurs irrégularités concernant les délégations consenties au Maire ainsi que les arrêtés de délégation accordés aux Adjoints.

M. le Secrétaire de mairie précise que les délibérations avaient été préparées sur la base des modèles utilisés lors du précédent mandat. Toutefois, plusieurs évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis 2022 nécessitent leur mise à jour.

Concernant les délégations accordées au Maire, la Sous-préfecture a relevé que certaines dispositions ne sont plus conformes aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Il a notamment été observé qu'une délégation relative aux dépenses inférieures à 10 000 € ne relève pas des compétences pouvant être déléguées dans ce cadre. Des observations ont également été formulées concernant la délégation relative aux actions en justice exercées au nom de la commune, dont la rédaction doit être adaptée aux dispositions actuellement en vigueur.

La Sous-préfecture a également rappelé les règles applicables en matière de rédaction et de signature des délibérations du Conseil municipal.

S'agissant des délégations consenties aux Adjoints, le contrôle de légalité a relevé que les arrêtés du 13 avril 2026 accordant des délégations à la 3^e Adjointe et à au 4^e Adjoint comportent des thématiques communes. En référence à la jurisprudence de la Cour administrative d'appel de Bordeaux de mai 2022, il a été rappelé que le Maire ne peut déléguer simultanément les mêmes fonctions à plusieurs adjoints. En conséquence, ces arrêtés devront être revus afin de préciser et de distinguer les domaines de compétence de chacun.

Le Conseil municipal prend acte de ces observations. Les délibérations et arrêtés concernés feront l'objet des modifications nécessaires afin d'être mis en conformité avec la réglementation et la jurisprudence applicables.

- Communications diverses :

- M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a souscrit, à titre personnel, une assurance couvrant sa personne ainsi que celles des quatre Adjoints dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Il précise que cette assurance est financée intégralement sur ses fonds propres et ne donne lieu à aucune participation financière de la commune. Le Conseil municipal prend acte de cette information
- M. le Maire informe le Conseil municipal qu'un courrier de la FENIN du Nord a été transmis par courrier électronique à l'ensemble des conseillers municipaux. Cette association invite les élus à participer à une réunion de présentation de ses activités et de ses missions. M. le Maire indique que les conseillers municipaux qui le souhaitent sont libres d'y participer.

- M. le Maire informe le Conseil municipal qu'un nouveau contrat a été conclu avec La Poste Pro. Ce service permet désormais au facteur de récupérer directement en mairie le courrier et les plis recommandés à expédier, ainsi que d'y déposer le courrier destiné à la commune. Cette organisation évite aux agents communaux de devoir se déplacer au bureau de poste pour assurer ces opérations. Les délégations sont identiques à celles actuellement en place. Le coût de cette prestation est estimé à environ 400 € pour l'année 2026 et à 800 € en année pleine à compter de 2027.
- M. le Maire informe que la fête de l'école du RPI se déroulera le 20 juin 2026 à Noordpeene, à partir de 11 heures. À cette occasion, il invite les membres du Conseil municipal à participer à cette manifestation et souhaite qu'une représentation la plus large possible de la municipalité soit présente.
- M. le Maire informe le Conseil municipal que l'installation du nouveau poteau électrique situé rue de Saint-Omer, devant le café du Nouveau Cygne, est programmée par Enedis le 25 juin 2026.
- M. le Maire informe le Conseil municipal que les travaux de réparation de plâtrerie seront réalisés à l'intérieur de l'église, au niveau du dôme à compter du 15 juin 2026.
- M. le Maire informe qu'une première incivilité avait été constatée sur l'aire communale destinée au dépôt des déchets verts : une corde installée entre les poteaux du portique d'entrée et solidement fixée par plusieurs nœuds avait été retirée par ses soins. Plus récemment, plusieurs dépouilles de lapins ont été découvertes sur le site. Ces déchets ont été pris en charge et enterrés par les agents municipaux. Face à cette situation, une communication a été diffusée sur les réseaux sociaux de la commune afin de rappeler les règles d'utilisation du site et les exigences de salubrité publique. Il a notamment été indiqué que, si de tels agissements venaient à se reproduire, l'accès à cette aire pourrait être restreint, voire supprimé, dans l'intérêt général et afin de préserver la propreté du site. M. le Maire rappelle que le respect des équipements communaux est indispensable au maintien de ce service. Si les incivilités devaient se poursuivre, la mise en place d'un dispositif de vidéosurveillance pourrait être envisagée. Le Conseil municipal prend acte de cette information.

- Questions et suggestions déposées dans la boîte à idées communale :

M. le Maire présente au Conseil municipal plusieurs messages déposés par des habitants dans la boîte à idées de la commune.

- Un habitant suggère l'installation de distributeurs de sacs destinés au ramassage des déjections canines. Le Conseil municipal se déclare favorable à cette proposition. Plusieurs emplacements sont évoqués, notamment aux abords du lotissement et du stade communal. Une étude complémentaire sera menée afin d'évaluer le coût de cet équipement et les éventuelles possibilités de financement par les organismes partenaires, notamment les Parcs naturels régionaux.
- Un habitant propose l'installation d'une plancha ou d'un barbecue partagé à destination des habitants. Après échange, le Conseil municipal émet un avis défavorable à cette proposition, compte tenu du coût de l'équipement, des contraintes d'entretien qu'il engendrerait ainsi que des questions liées à sa gestion et à son utilisation.
- Un habitant s'interroge sur une éventuelle modification de l'intensité de l'éclairage public du parking situé sur la place de la mairie et sur le maintien de son fonctionnement durant la nuit. M. le Maire rappelle qu'un éclairage nocturne est maintenu sur ce secteur pour des raisons de sécurité. Il précise qu'il s'agit d'un éclairage à LED doté d'un système de variation d'intensité : en l'absence d'activité, l'éclairage fonctionne à faible puissance et consomme peu ; en cas de détection d'un mouvement, l'intensité lumineuse augmente automatiquement pendant environ une minute avant de revenir à

son niveau initial. Toutefois, afin de s'assurer du bon fonctionnement du dispositif, le paramétrage de l'éclairage fera l'objet d'une vérification.

- Point d'avancement des commissions municipales et des projets en cours

- À l'issue de ces échanges, M. le Maire invite les membres du Conseil municipal à faire un point sur les travaux menés au sein des différentes commissions ainsi que sur l'état d'avancement des projets évoqués lors des précédentes réunions du Conseil municipal. Les élus présentent successivement les actions engagées dans leurs domaines de compétence respectifs et font part de l'avancement des dossiers en cours. Les principales informations communiquées sont les suivantes :
- Dans le cadre des aménagements réalisés route de Saint-Omer, l'installation du feu de signalisation destiné à sécuriser la traversée des piétons a entraîné la suppression de plusieurs places de stationnement. Afin de compenser cette perte, il est prévu de matérialiser sept nouvelles places de stationnement le long de la route de Saint-Omer et du chemin du Balingberg. La Communauté d'agglomération prendra en charge le coût du marquage au sol. Concernant les bordures, la commune est actuellement à la recherche de solutions permettant de réaliser cet aménagement à moindre coût.
- Il est rappelé qu'un devis a été validé pour la réalisation de nouveaux rideaux occultants thermiques dans la classe maternelle. Les anciens rideaux ont été déposés afin de récupérer les structures de fixation existantes, qui seront réutilisées. Le tissu destiné à la confection des nouveaux rideaux a été réceptionné. Il remplacera les tissus actuellement en place afin d'améliorer l'occultation et le confort thermique des locaux.
- Des barrières ont été mises en place à l'arrière de l'école maternelle afin de sécuriser la zone enherbée. Cet espace pourra accueillir les maternelles pendant les récréations lors des épisodes de forte chaleur.
- Une partie du Conseil municipal s'est réunie afin d'engager une réflexion sur le projet de végétalisation des cours d'école. Dans l'attente de la mise en œuvre de ce projet, qui nécessitera plusieurs années de travail, il a été envisagé d'installer des voiles d'ombrage dans la cour maternelle afin de limiter l'ensoleillement des salles de classe et d'améliorer le confort des élèves. La Commission Travaux doit réfléchir à ce projet (poteaux de fixation rond, des voiles d'ombrage 2x6m ont été évoqués). Mme Kerckhove est favorable au suivi des températures dans sa classe. Ces relevés permettront d'alimenter les dossiers de demande de subvention liés au projet. Par ailleurs, le délégué du CAUE en charge du secteur s'est rendu à Noordpeene le vendredi 5 juin afin d'échanger avec les élus sur les projets communaux, notamment la réfection du clocher et la végétalisation des cours d'école. À cette occasion, il a recommandé d'intégrer ces opérations dans une réflexion plus globale portant sur l'ensemble des projets de la commune, en particulier ceux centrés sur le cœur du village, et de planifier les investissements sur plusieurs années afin d'en assurer une meilleure maîtrise financière. Il a également encouragé la commune à répondre à l'appel à projets « Clim@Ville », dont la date limite de dépôt est fixée au 30 juin 2026. Le Conseil municipal donne un avis favorable au dépôt d'un dossier de candidature dans le cadre de cet appel à projets.
- M. le Maire rappelle que plusieurs actions de collecte de fonds sont actuellement en cours dans le cadre du projet de restauration de l'église. Concernant la souscription ouverte avec la Fondation du Patrimoine, il reste environ 140 jours pour recueillir des dons. La Commission dédiée est invitée à mettre en place une communication auprès des habitants et des entreprises afin d'encourager les contributions. M. le Maire indique également que le dispositif de mécénat fiscal est désormais ouvert. Une communication spécifique devra également être réalisée afin d'informer les entreprises et les potentiels mécènes des modalités de participation au projet.

- Les élus représentant la commune au sein de Territoire d'Énergie ont participé à une réunion de l'organisme. Cette réunion avait notamment pour objet l'élection des membres du bureau.
- Les élus référents du Conseil des jeunes indiquent que plusieurs projets sont actuellement en cours de réflexion et d'élaboration.
- M. le Maire informe le Conseil municipal qu'un déversement d'huile de vidange a été constaté rue du Stade. Les opérations de nettoyage nécessaires ont été réalisées afin de sécuriser les lieux et de limiter les risques de pollution.
- Les élus référents du stade communal présentent l'état d'avancement de leurs travaux concernant les relations avec l'USPC et les communes dont sont issus les licenciés du club. Les membres de la commission ont effectué une visite de l'ensemble des installations liées au stade communal. Cette visite a permis de dresser un état des lieux des différents équipements. Il a notamment été constaté que certains bungalows présentent des signes de vieillissement et pourraient nécessiter, à terme, une réflexion sur leur devenir et leur entretien. Les factures d'électricité ont récemment été récupérées et analysées par la commission. Il apparaît que la majeure partie des consommations concerne les vestiaires et le club-house plutôt que l'éclairage du stade en lui-même. Des échanges devront être engagés avec les dirigeants du club afin d'étudier cette situation. Il est précisé que la direction du club serait actuellement en cours d'évolution. La question d'une éventuelle participation financière des autres communes concernées a également été évoquée. Plusieurs élus soulignent qu'il semble que seuls les joueurs de l'équipe première bénéficient actuellement de l'accès aux vestiaires. Dans ce contexte, il apparaît difficile de solliciter une participation financière des autres communes si leurs licenciés ne profitent pas des mêmes équipements. Ce point devra être abordé lors d'une prochaine rencontre avec les responsables du club. Le Conseil estime que les vestiaires doivent être accessibles à l'ensemble des licenciés dans des conditions équitables. Enfin, il est rappelé qu'un projet de convention entre la commune et le club avait été élaboré par le passé. La commission souhaite pouvoir en prendre connaissance afin de s'appuyer sur les travaux déjà réalisés et d'alimenter les futures discussions avec les dirigeants de l'USPC.
- Les élus font un point sur l'avancement du dossier relatif à l'Auberge. Compte tenu des échéances à venir, plusieurs échanges ont lieu sur les perspectives d'évolution de ce dossier et sur les différentes options envisageables. Afin de disposer d'éléments d'appréciation actualisés, la commune a sollicité une estimation complémentaire du bien auprès d'un professionnel de l'immobilier. Par ailleurs, un état des lieux a été réalisé par un huissier de justice. Les estimations obtenues à ce jour situent la valeur du bien dans une fourchette comprise entre 330 000 € et 360 000 €. Une estimation a également été demandée par les occupants actuels auprès d'un notaire. Les conclusions écrites de cette expertise ne sont pas encore connues. Il est également indiqué que les occupants actuels ont engagé différentes démarches afin d'évaluer les travaux qui pourraient être nécessaires sur le bâtiment. Les élus évoquent enfin les différentes pistes pouvant être étudiées pour l'avenir du site. Il est rappelé qu'un intérêt pour le bien avait été manifesté par un autre porteur de projet. Le Conseil municipal souhaite que l'ensemble des solutions susceptibles de permettre l'aboutissement du dossier puisse être examiné dans les mois à venir. M. le Maire indique que les différentes estimations obtenues pourront être transmises à l'EPF afin d'échanger sur la valorisation actuelle du bien et d'examiner les possibilités offertes dans le cadre de la convention de portage. Le Conseil municipal prend acte de ces informations et de la poursuite des démarches engagées.
- Le nouveau porte-drapeau des anciens combattants se verra remettre un diplôme à l'occasion d'une cérémonie qui se déroulera le 13 juin 2026 à 10 h 30 à Ochteele.

Aucun autre point n'étant soulevé concernant les travaux des différentes commissions, M. le Maire ouvre un tour de table afin de permettre aux conseillers municipaux de poser leurs éventuelles questions ou de faire part de diverses observations.

Les échanges suivants ont alors lieu :

- La mise en place d'un réseau de bénévoles destiné à accompagner les actions organisées par la commune et les associations figurait parmi les engagements évoqués lors de la campagne municipale. La mise en place d'une plateforme destinée à recenser les bénévoles et leurs disponibilités est notamment envisagée. La réflexion se poursuit sur les modalités de mise en œuvre de ce dispositif.
- Des difficultés de stationnement aux abords d'une habitation située rue de l'Église actuellement en travaux sont signalés. Des matériaux et équipements liés au chantier empiètent sur les espaces de stationnement, obligeant les véhicules à stationner sur une partie de la chaussée. M. le Maire indique qu'il prendra contact avec le propriétaire afin que les abords du chantier soient réorganisés de manière à permettre le stationnement devant l'habitation et à libérer la voie de circulation.
- Un conseiller municipal attire l'attention sur l'état d'un terrain situé rue Ronde. M. le Maire indique qu'il prendra contact avec la propriétaire afin d'échanger avec elle sur cette situation et d'étudier les solutions qui pourraient être mises en œuvre.
- Mme Nathalie BALZA, Première Adjointe, informe le Conseil municipal que le platane situé chemin du Couvent a été labellisé « Arbre remarquable » par l'association Yser Houck. Dans le cadre de cette distinction, une plaque informative sera installée à proximité de l'arbre. Des exemplaires seront également mis à disposition au musée et en mairie. L'association Yser Houck a suggéré l'installation d'un banc et d'une table de pique-nique à proximité du site. Compte tenu de l'espace disponible, l'installation d'une table de pique-nique ne paraît pas adaptée. En revanche, la possibilité de mettre en place un banc sera étudiée, sous réserve de la faisabilité de son implantation.
- Un conseiller municipal interroge M. le Maire sur les déclarations relatives à une éventuelle reprise du stade communal par la Communauté d'agglomération. M. le Maire indique qu'une rencontre est prévue le 11 juin 2026 avec les représentants de la Communauté d'agglomération afin d'échanger sur les modalités d'utilisation du stade et d'examiner les différentes perspectives envisageables pour cet équipement.
- Il est rappelé que l'ASEEC assure actuellement la prise en charge d'une partie des enfants après le repas, durant la pause méridienne. Les premiers retours sur ce dispositif expérimental sont jugés positifs. Si cette organisation est reconduite de manière pérenne à compter de la prochaine rentrée scolaire, les modalités de son financement devront être étudiées.
- Mme Delphine LUTUN attire l'attention du Conseil municipal sur l'état du mobilier des classes de l'école primaire. Elle indique que les ensembles en bois avec sièges fixés aux tables ne sont plus totalement adaptés aux besoins actuels. M. le Maire se déclare favorable au renouvellement progressif de ce mobilier, sous réserve de l'obtention de financements adaptés. Ce dossier fera l'objet d'une étude afin d'envisager une mise en œuvre au cours de l'année prochaine.
- Mme Anne-Charlotte BOUILLIEZ signale que le tableau blanc interactif (TBI) de la classe de Mme Defrance est en panne depuis le mois de février. M. le Secrétaire de mairie indique que cette panne est liée à un problème d'ampoule. Le dossier a été confié à l'informaticien intervenant pour la commune. La commande de l'ampoule de remplacement a pris du temps et la pièce réceptionnée ne correspondait finalement pas à la référence attendue. Une nouvelle ampoule est actuellement en

commande. M. le Maire demande que ce problème soit résolu dans les meilleurs délais et souhaite que le TBI puisse être remis en service au cours de la semaine prochaine.

- La question de la mise à disposition d'une salle de motricité pour les élèves de l'école est de nouveau évoquée. À l'occasion de la dernière rencontre USEP, M. le Maire a autorisé l'utilisation de la partie de la salle Paul Hazard non dédiée à la cantine en raison des conditions météorologiques défavorables. Le parcours de motricité qui y a été installé a permis de constater que cet espace pourrait répondre aux besoins de l'école. Toutefois, plusieurs points restent à étudier, notamment les modalités de stockage du matériel utilisé pour ces activités ainsi que les conditions de mise à disposition de la salle. Il est notamment rappelé que celle-ci ne pourrait pas être utilisée par l'école le vendredi en raison des locations régulièrement organisées en fin de semaine. La réflexion se poursuit afin d'évaluer la faisabilité de cette solution.
- Mme Emilie OZEEL indique avoir constaté la présence de nombreux déchets dans la cour de l'école primaire. M. le Maire indique que ce point sera évoqué lors du prochain Conseil d'école, prévu le 16 juin 2026.
- La commission Urbanisme est informée de l'organisation d'un atelier consacré au PLUi-H qui se tiendra le 23 juin 2026 à 18 h 30 dans les locaux de Cœur de Flandre Agglo. Les membres de la commission intéressés sont invités à y participer.
- L'Adjoint aux Travaux, M. Alexandre DECODTS informe le Conseil municipal qu'il a été contacté par une société spécialisée dans le domaine du photovoltaïque afin d'échanger sur un éventuel projet concernant la commune. Souhaitant être accompagné lors du rendez-vous prévu avec cette entreprise, il sollicite la participation d'un autre élu. M. Cédric WYART se porte volontaire pour l'accompagner lors de cette rencontre.
- Il est indiqué que le SIROM prévoit la suppression des colonnes destinées à la collecte des papiers.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h14.

Thierry DEHONDT-
BEDAGUE

Nathalie BALZA

Alexandre DECODTS

Delphine LUTUN

Bernard VERHAEGHE

Laurent BALZA

Sabrina BAUDHUIN

Cédric WYART

Anne-Charlotte
BOUILLIEZ

Benoît DECLERCQ

Diane GRUNENWALD

Émilie OZEEL

Emmanuel MONKERHEY